

L'an deux mille vingt et un, le six avril à dix-neuf heures, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence du Maire Christelle Marchal.

Date de convocation : le 30 mars 2021

Membres présents : MARCHAL Christelle, PUTMAN Thomas, BRUN Yannick, VERRIER Gaëtan, CHABERT Yves, FARJON Thierry, GARDE Renaud, MARET Philippe, PIROIR Daniel, RUARD Annick, VANEL Pascale, ZAMBON Béatrice.

Membres absents excusés : M. Gaillard Pierre-Antoine. M. Gaillard a donné pouvoir à Christelle Marchal
Mme Guiguitant Catherine. Mme Guiguitant a donné pouvoir à Christelle Marchal
M. Huret Jean-Claude M. Huret a donné pouvoir à Béatrice Zambon

Secrétaire de séance : Christelle Marchal

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 23 mars 2021 : Ce compte-rendu est approuvé par tous les conseillers municipaux.

Comptes de gestion des budgets 2020

Le compte de gestion est établi par le trésorier. Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en recettes et en dépenses de l'année écoulée. La stricte concordance entre le compte administratif et le compte de gestion doit être vérifiée.

Mme le Maire expose les montants du réalisé de l'exercice 2020 du budget. Les comptes de gestion de la commune et de l'assainissement sont conformes à ceux des comptes de gestion du trésorier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion du budget du trésorier pour l'exercice 2020. Ces comptes de gestion n'appellent ni observation, ni réserve sur les résultats 2020.

Comptes administratifs des budgets 2020

Le compte administratif est le bilan financier de la commune. Il rend compte annuellement des opérations budgétaires exécutées. Mme le Maire présente les comptes administratifs 2020 au conseil municipal.

Compte administratif du budget communal 2020

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Total Cumulé	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat Reporté	8 558,21		53 133,75			
Opération de l'exercice	316 854,53	314 935,94	75 527,46	78 786,44		
Totaux	325 412,74	314 935,94	128 661,21	78 786,44	454 073,95	393 722,38
Résultat de clôture	10 476,80		49 874,77		60 351,57	
Reste à réaliser	0	0	0	0		

Soit un déficit de fonctionnement de 10 476,80 € et un déficit d'investissement de 49 874,77 €.

A 19h22, Mme le Maire sort de la salle de réunion. Le vote du compte administratif doit se faire sans le Maire. Sous la présidence de Béatrice Zambon, le conseil municipal unanime approuve le compte administratif 2020 de la commune.

Compte administratif du budget assainissement 2020.

Libellé	Exploitation		Investissement		Total Cumulé	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat Reporté	2 077,92			206 237,97		
Opération de l'exercice	42 745,69	49 686,91	188 982,74	158 052,96		
Totaux	44 823,61	49 686,91	188 982,74	364 290,93	233 806,35	413 977,84
Résultat de clôture		4 863,30		175 308,19		180 171,49
Reste à réaliser	0	0	0	0		

Soit un excédent d'exploitation de 4 863,30 € et un excédent d'investissement de 175 308,19 €.

Sous la présidence de Béatrice Zambon, le conseil municipal unanime approuve le compte administratif 2020 du budget assainissement.

19h24, retour de Mme le Maire.

Dissolution du CCAS

Lors du conseil municipal du 15 décembre 2020, le conseil municipal avait approuvé la dissolution du CCAS et la création de la CAS : Commission Action Sociale.

Lors de la réunion du vendredi 2 avril 2021, les membres du CCAS ont validé et approuvé le compte de gestion et le compte administratif du CCAS 2020 ci-dessous.

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Total Cumulé	
	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépense ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultat Reporté	3 675,86					
Opération de l'exercice	2 488,21	3 683,33	0,00	0,00		
Totaux	6 164,07	3 683,33	0,00	0,00	6 164,07	3 683,33
Résultat de clôture	2 480,74				2 480,74	
Reste à réaliser	0	0	0	0		

Soit un déficit de fonctionnement de 2 480,74 €.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la dissolution du CCAS, la création de la Commission Action Sociale : CAS et l'affectation du déficit dans le budget primitif communal 2021.

Affectation du résultat 2020

Affectation du résultat du Budget de la commune

La totalité du déficit de fonctionnement qui s'élève à **10 476,80 €** est affecté à l'article 002 : déficit de fonctionnement reporté.

La totalité du déficit d'investissement qui s'élève à **49 874,77 €** est affecté à l'article 001 : déficit d'investissement reporté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Affectation du résultat du Budget Assainissement

La totalité de l'excédent de fonctionnement qui s'élève à **4 863,30 €** est affecté à l'article 002 : excédent d'exploitation reporté.

La totalité de l'excédent d'investissement qui s'élève à **175 308,19 €** est affecté à l'article 001 : excédent d'investissement reporté.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Affectation du résultat du budget CCAS dans le budget communal

La totalité du déficit de fonctionnement qui s'élève à **2 480,74 €** est affecté à l'article 002 : déficit de fonctionnement reporté sur le budget communal.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette décision.

Taux : taxes foncières Non Bâti, taxe foncière Bâti 2021

Mme le Maire présente dans les recettes de fonctionnement le produit fiscal résultant du taux actuel des taxes locales : taxe sur le foncier bâti et non bâti. La commune ne votera plus le taux de la taxe d'habitation.

Mme le Maire propose une hausse du taux de 1,3% de la taxe foncière bâtie, soit de 15,40 % à 16,70 %.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, avec 9 voix pour, 3 voix contre et 3 abstentions approuve ce nouveau taux.

Les taux des taxes locales pour l'année 2021 seront de :

32 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, soit 16,70% + 15,30% (taux du département).

48,50 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties, ce taux reste inchangé pour 2021.

Budget Primitif 2021

Le budget primitif 2021 s'équilibre en dépenses de fonctionnement et d'investissement. M. Chabert demande à Mme le Maire de sortir pour le vote du budget primitif. Mme le Maire explique que le Maire doit sortir de la salle lors du vote du compte administratif et non celui du budget primitif.

M. Chabert demande de voter le budget primitif à bulletin secret.

Budget Primitif Communal 2021

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	311 456,75	74 511,57
Recettes	311 456,75	74 511,57

M. Garde, désigné comme scrutateur, dépouille les bulletins. Pour : 11 et Contre : 4.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif communal 2021.

Budget Primitif Assainissement 2021

	Exploitation	Investissement
Dépenses	54 602,10	226 507,69
Recettes	54 602,10	226 507,69

M. Garde, désigné comme scrutateur, dépouille les bulletins. Pour : 11 et Contre : 4.

Après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, le Conseil Municipal approuve le budget primitif d'assainissement 2021.

Ligne de trésorerie

En début d'année 2021, un emprunt court terme d'un montant de 171 000,00 € n'a pas pu être remboursé dans sa globalité. Une consolidation de l'emprunt n'a pas été acceptée par la banque, le Crédit Agricole. Celle-ci nous propose une ligne de trésorerie d'un montant de 50 000,00 € sur une durée de 6 mois pour rembourser le reste. Mme le Maire demande l'accord du conseil municipal pour réaliser cette ligne de trésorerie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette ligne de trésorerie.

Dotation de Solidarité Communautaire

Lors d'un précédent conseil, Mme le Maire avait abordé ce sujet. La CCPR envisage de diviser par 2 cette somme cette année et de la faire disparaître l'année prochaine.

Abribus

Lors du dernier conseil, Mme le Maire avait expliqué sa rencontre avec 2 personnes de la Région.

Mme le Maire demande au conseil municipal son accord pour signer la convention avec la Région et pour changer l'abribus suivant :

- Arrêt « Le Pont », ligne 128, direction St Pierre de Bœuf.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à la réalisation de ce projet et à signer toutes les pièces utiles.

Mme le Maire demande au conseil municipal son accord pour signer la convention avec la Région et pour la création d'un abribus.

- Arrêt « Le Pont », ligne 128, direction Maclas.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à la réalisation de ce projet et à signer toutes les pièces utiles.

Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Mme le Maire avait expliqué lors du dernier conseil cet appel à projet. Maintenant, elle a tous les chiffres. Voici les données.

Le montant du devis est de 3 596,80 €

La subvention accordée est de 2 450,00 €

Le montant des abonnements est de 306,00 €

La subvention pour les abonnements est de 153,00 €

Mme le Maire demande au conseil municipal son accord pour monter ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Mme le Maire à la réalisation de ce projet et à signer toutes les pièces utiles.

Questions diverses

-Fleurissement du village.

Mme le Maire informe que la commune n'investira pas dans l'achat de fleurs cette année. En attendant et afin d'œuvrer à la mise en valeur d'espaces naturels (Fleurs aux abords de l'école, Nettoyage et plantation rond-point de La Bascule ...) ainsi que l'embellissement de la commune, si des habitants disposent de fleurs dont ils ne veulent plus ou des fleurs s'étant répandues et qui les gênent ou des graines dont ils n'ont plus l'utilité, la commune sera heureuse de les collecter et de les récupérer. Les dons peuvent être remis à l'équipe municipale.

-Casiers consignes.

M. Maret explique la présence des casiers consignes sur la place de la Petite Sorbonne. Il pense qu'il faudrait développer la communication sur la présence de ces casiers.

-Convention sentier

M. Maret informe que la convention qui doit être signée avec 3 propriétaires dont l'un est introuvable à ce jour. Il a demandé au Parc du Pilat une signalétique. Il est en attente de la réponse.

-Convention CNR.

M. Chabert explique qu'il existe une convention avec la CNR. Mme le Maire lui demande quel sera l'engagement de la commune si celle-ci la signe. M. Chabert invite les membres présents à lire cette convention.

Levée de Séance à 22h07.